

Et il y a encore les réfractaires que nous avons admis dans notre pays. Je suis sûr qu'ils n'y ont pas contribué quoi que ce soit en matière de paix, d'ordre et de bonne administration.

Penchons-nous sur la formation des militants rouges auxquels on a facilité l'entrée aux États-Unis en passant par le Canada. Ils arrivent ici, se prétendant venus pour la récolte du sucre. Ne pouvant aller directement de Cuba aux États-Unis, ils viennent par le Canada. Pourquoi faciliterions-nous à ces gens l'utilisation du Canada comme tremplin, leur permettant de répandre leur semence de discorde?

Et que penser du Conseil des arts du Canada? En lisant l'*Ottawa Citizen* de ce soir, j'ai remarqué qu'un de ceux qui ont été arrêtés à Montréal était Stanley Gray. Le Conseil des arts du Canada, sous la direction du secrétaire d'État (M. Pelletier) a offert à cet homme une bourse de \$5,500. A cette époque, j'ai reçu de nombreuses lettres à ce sujet.

Pour résumer la question, le Conseil des arts du Canada a été créé en 1957 par le gouvernement de M. St-Laurent. Le premier président en a été M. Brook Claxton, homme politique libéral fort respecté. Le but de ce conseil était de promouvoir les arts et les humanités. On avait affecté à la constitution du fonds le somme de 100 millions de dollars et tous les ans on lui accordait une subvention. L'an dernier, le gouvernement lui a versé 20 millions de dollars. Je le répète, le Conseil des arts du Canada a accordé une subvention à Stanley Gray qui a été arrêté hier à Montréal. J'ai adressé une lettre au ministre à ce sujet et j'ai reçu de lui une lettre de deux pages, en date du 12 mai 1969. Je voudrais en citer un paragraphe que voici:

Un autre point a dû être étudié par le Conseil. Il s'agissait de savoir si l'on avait la preuve que les activités extra-scolaires de M. Gray réduisaient ou allaient réduire son rendement professionnel ou bien si elles risquaient d'une manière ou d'une autre de mettre en cause sa compétence en matière d'enseignement. Le Conseil a décidé qu'en ce cas, les titres et qualités de M. Gray n'étaient pas mis en cause.

Non, ils n'étaient pas mis en cause, mais ses activités subversives l'étaient certainement. Le Conseil des arts du Canada n'a pas vu cet aspect de la question et lui a donc offert l'argent. Peut-être que le directeur du Conseil n'aurait pas eu à préparer une déclaration pour justifier l'octroi d'une bourse à Stanley Gray si l'on avait tenu compte de toutes les autres conséquences au lieu simplement des aspects scolaires. Voilà certaines des choses qui se sont passées.

J'aurais cru que le premier ministre se serait bien mieux acquitté de ses fonctions comme dirigeant du pays, s'il était demeuré au Canada, qu'il aurait vu aux choses qui se passaient au Canada et dont on lui parlait depuis plus de deux ans. On lui disait ce qui se passait et pourtant il trouvait le temps de voyager partout dans le monde en avion et de laisser périr les choses au pays. Maintenant, le gouvernement qui détenait le pouvoir alors que ces conditions s'aggravaient doit être prêt à répondre de la situation qui sévit actuellement au pays. J'ai dit que je serais bref, monsieur l'Orateur, et je dois donc me hâter. Nous constatons maintenant que le gouvernement a mis tout en œuvre, qu'il a dépassé même les bornes en présentant la loi sur les mesures de guerre.

• (10.00 p.m.)

J'ai constaté avec plaisir que le premier ministre a dit, dans son discours, et je cite la page 194 du hansard du 16 octobre:

Après un certain temps, lorsque le gouvernement aura acquis l'expérience nécessaire pour évaluer le genre de loi que les circonstances pourront exiger, j'ai la ferme intention de discuter avec les chefs des partis de l'opposition de l'opportunité de présenter une mesure législative d'une portée plus restreinte.

C'est ce que le premier ministre veut faire, à ce qu'il dit. Notre amendement lui demande simplement de le faire avant la fin du mois. Le gouvernement a perdu le nord et nous a présenté une mesure par laquelle il s'arroge des pouvoirs presque illimités. Je peux très bien me mettre dans la peau de mes bons amis qui demeurent dans la province de Québec. Je sais ce que j'éprouverais si ma femme et mes enfants étaient en danger comme on l'est là-bas. J'ose dire qu'à mon avis, la loi sur les mesures de guerre n'est pas du tout trop sévère dans ces conditions.

Quand on nous dit qu'il y a 3,000 membres du FLQ et qu'ils ont en leur possession 2,000 livres de dynamite et qu'ils peuvent la faire exploser par des méthodes que nous ne pouvons découvrir, et quand on nous dit que ces gens communiquent grâce à des messages codés, etc., je peux fort bien me faire une idée de l'inquiétude qui s'est emparée des habitants de la province de Québec et de Montréal en particulier. Mais je ne crois pas que l'adoption de cette mesure règle quoi que ce soit, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas qu'en démantelant le FLQ, nous mettrons un terme au désordre au Québec ou dans tout le Canada. Nous n'y mettrons fin qu'en transformant la vie de nos transfuges canadiens qu'ils soient à Montréal ou dans d'autres régions du pays. Ces gens n'ayant rien à perdre, le mieux à faire, c'est de leur donner quelque chose à conserver. Je crois que nous avons conservé une grande partie de ce vaste pays qui est le nôtre. En réalité, nous avons expérimenté et éprouvé des valeurs qui nous ont été transmises d'âge en âge depuis 2000 ans et qui ont véritablement résisté à l'usage des siècles. Nous avons conservé bien des principes et bien des idéaux qu'il nous incombe de revoir et d'utiliser.

Pour terminer, je dirai qu'on ne saurait omettre ni trop souligner le fait que cette initiative a été prise à la demande du premier ministre du Québec et du maire de Montréal. Ce dernier disait, dans la lettre que nous a lue le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) qu'une organisation subversive extrêmement dangereuse prenait graduellement de l'ampleur au Québec depuis plusieurs années. La situation ne présentait donc aucun caractère nouveau pour obliger le gouvernement à invoquer la loi sur les mesures de guerre, à 4 heures hier matin. Deuxièmement, il fallait prendre cette décision, j'en conviens mais je reconnais aussi qu'on aurait dû la prendre plus tôt. Tous, je crois, s'en rendent compte. Mon souci c'est que le gouvernement ait réagi à l'excès. Je suis content de savoir que le premier ministre a dit formellement qu'il révoquerait cette mesure et la remplacerait par une autre moins générale. Je suis donc prêt, s'il le faut, monsieur l'Orateur, à renoncer un peu à ma liberté pour